

# BULLETIN MUNICIPAL D'ALBERTVILLE



**JUILLET 2020**

# **SOMMAIRE**

## **JUILLET 2020**

- 1. Informations générales**
- 2. Séance du conseil**
- 3. Centenaire d'Albertville**
- 4. Parc municipal**
- 5. Votre église vous lance un SOS**
- 6. Horaire de la fabrique**
- 7. Logements vacants**
- 8. Traiteur Francine Bérubé**
- 9. Ami citoyen**
- 10. Règlement sur les poules**
- 11. Casse-Croute Coop**
- 12. Conseil d'administration Garage Coop d'Albertville**
- 13. AGA du Garage Coop d'Albertville**
- 14. Règlement concernant les chiens**
- 15. Le mot vert du mois**
- 16. Permis pour bâtiment accessoire**
- 17. Communiquer Marchons la Matapédia**
- 18. Le coin détente**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

À partir du 22 juin 2020, pour la période estivale le bureau sera ouvert le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le bureau sera fermé pour les vacances estivales du 20 au 24 juillet et du 10 au 14 août 2020.

Svp respecter les mesures suivantes :

1. Désinfection des mains obligatoires;
2. Se tenir du côté de la bande verte collée au sol en avant du bureau de la direction;
3. Deux (2) personnes maximums dans l'entrée;
4. Respectez le deux (2) mètres de distanciation;
5. Si vous avez des symptômes, nous contacter par téléphone.



[albertville@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:albertville@mrcmatapedia.qc.ca)



418-756-3554

Les bureaux de la MRC de la Matapédia sont fermés à la population, mais les employés restent disponibles par téléphone du lundi au vendredi de 8 h00 à 16 h00.



418-629-2053

---

## SCÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance municipale est le :

✓ 3 août 2020

Prenez note que les réunions sont à nouveau présentées devant public

# CENTENAIRE D'ALBERTVILLE

## ARTICLES PROMOTIONNELS

**OUTILS PROMOTIONNELS DU CENTENAIRE 1920 • 2020**

**100 ALBERTVILLE**  
*Une histoire qui se poursuit*

**VERRE À BIÈRE** 1/12\$  
2/20\$

**BOÎTE DE CHOCOLATS FORESTIER** 7\$

**STYLOS** 5\$

**AUTOCOLLANT** 5\$

**LES OUTILS SERONT DISPONIBLES:**  
Garage-Coop d'Albertville • Municipalité • Boutique aux 1001 Fêtes

POUR INFORMATION: Sylvain Sénéchal, président du comité du centenaire / courriel: [gylsyl@live.ca](mailto:gylsyl@live.ca) / page

Le livre du centenaire sera bientôt disponible.

**Des t-shirts sont aussi disponibles au coût de 15\$  
Grandeur petit à XXL de couleur gris**



**Même si les festivités de notre centenaire sont remises à 2021, nos projets de photos ainsi de que l'embellissement des petites chaises d'écoles sont toujours d'actualités. Vous pouvez faire parvenir vos photos à [albertville@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:albertville@mrcmatapedia.qc.ca). Pour les petites chaises, vous pouvez contacter Gilberte au 418-753-5342 ou Mélissa au 418-756-3554 poste 1**

**Vous procurer vos fanions au coût de \$1,35/pied pour égayer notre municipalité et souligner le centième**



# PARC MUNICIPAL

Lorsque vos enfants veulent venir jouer au parc, merci d'amener votre désinfectant et de l'utiliser avant et après utilisation des jeux. Svp garder l'endroit propre, ramasser les jeux de la boîte Wix avant de partir. L'aménagement du bassin d'eau a dû être refait, donc ne pas jouer avec les roches autour du bassin d'eau et ne pas marcher sur le paillis.

Merci de nous aider à garder un bel environnement!

---

## VOTRE ÉGLISE VOUS LANCE UN S.O.S

**Le comité de la fabrique a un besoin urgent de votre soutien.**

Puisque la situation avec la Covid 19 nous a contraint d'annuler nos activités de levées de fonds, nous sollicitons votre aide sous forme de dons pour maintenir notre église en vie (électricité, chauffage, assurances, téléphone).

Si nous voulons être en mesure de fêter notre centième en 2021 avec tout notre patrimoine et notre histoire, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez faire vos dons par chèque au nom de  
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-RAPHAEL- D'ALBERTVILLE

Vous pouvez laisser vos dons par chèque ou en argent au bureau de la fabrique durant les heures d'ouverture ou au domicile de Francine Bérubé, présidente du comité de la fabrique.

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN!**

---

## HORAIRE DE LA FABRIQUE

Tous les jeudis de 8h30 à 11h00 par téléphone seulement

Secrétaire : Mme Sylvie Roussy

Téléphone : 418-756-6368

# LOGEMENTS VACANTS LES HABITATIONS D'ALBERTVILLE



Libre immédiatement

## PROMOTION 1 MOIS GRATUIT

Un grand 3 ½, situé au 2<sup>e</sup> plancher  
395 \$ par mois, non chauffé et non éclairé  
Entrée laveuse-sécheuse et stationnement

Bientôt disponibles

Deux grand 4 ½ un situé au rez-de-chaussée ainsi qu'un au 2<sup>e</sup> plancher seront  
bientôt disponibles.  
430 \$ par mois, non chauffé et non éclairé  
Entrée laveuse-sécheuse, stationnement et un grand local de rangement

Vous pouvez contacter Jacques Joncas au 418-631-5874

---

## SERVICE TRAITEUR FRANCINE BÉRUBÉ



Vous voulez sauver du temps! De délicieux pâtés, egg roll, cipaille, tartes  
et buffet froid sont disponible sur demande.

Contactez Francine au 418-756-3931

# **AMI(E) CITOYEN(NE)**

**Texte d'un citoyen(ne)**



**C'est à toi que nous faisons appel  
Afin que notre Municipalité soit plus belle  
Regarde sur ton p'tit coin de terre  
Ce qu'il y a à faire  
Puis sort ta pelle et ton râteau  
Ramasse ce qu'il y a de trop**

**Ne te gêne pas, mets un peu de peinture  
Ajoute un brin de verdure, redresse la clôture  
Il y a peut-être un arbre, une fleur à planter  
Fais tout ça avec beaucoup de fierté  
Nous comptons sur ta bonne foi  
Afin qu'un dépotoir n'aménage pas chez-toi**

**Avec ta bonne volonté  
On aura une belle Municipalité  
Pour accueillir amis et parenté  
Où il fera bon demeurer  
Ensemble on pourra être fiers  
D'avoir vu à notre affaire**

**Nous on y voit au désordre  
Voici notre mot d'ordre**

**L'EMBELLISSMENT, ON CONNAIT ÇA  
L'ENVIRONNEMENT, ON PROTÈGE ÇA**

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06

## Règlement sur les poules

### ARTICLE 2 POULAILLER COMPLÉMENTAIRE À L'USAGE RÉSIDENTIEL

Le règlement de zonage numéro 04-2004 est modifié par l'insertion, après l'article 7.4.10, du suivant :

« 7.4.11 Normes relatives aux poulaillers complémentaires à un usage résidentiel

#### 1° Classe d'usage principale en association :

L'usage principal du terrain doit être compris parmi la classe d'usage Habitation I – Habitation unifamiliale isolée.

#### 2° Nombre

Un seul poulailler peut être implanté par bâtiment principal.

#### 3° Localisation

- a) L'implantation est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière;
- b) La distance minimale séparant le poulailler d'un autre bâtiment est de deux mètres.
- c) La distance minimale séparant le poulailler d'un puits est de trente mètres.
- d) La marge de recul latérale et la marge de recul arrière sont de deux mètres.

#### 4° Gabarit

- a) La superficie minimale du poulailler est de 0,37 m<sup>2</sup> par poule.
- b) La superficie maximale d'un poulailler est de 10 m<sup>2</sup>.
- c) La superficie minimale de l'enclos extérieur adossé au poulailler est de 0,92 m<sup>2</sup> par poule.
- d) La superficie maximale de l'enclos extérieur adossé au poulailler est de 10 m<sup>2</sup>.

#### 5° Matériaux de revêtement extérieur

Seuls le bois de cèdre et le bois traité ou recouvert de peinture, de vernis, d'huile, d'un enduit cuit ou d'un matériau autorisé pour le revêtement d'un bâtiment sont autorisés pour la construction d'un poulailler.

#### 6° Autres caractéristiques du poulailler

Le poulailler doit être bien ventilé et protéger les poules du soleil et du froid de façon à leur permettre de trouver de l'ombre en période chaude et d'avoir une source de chaleur (isolation et chauffage) en hiver.

#### 7° Entretien

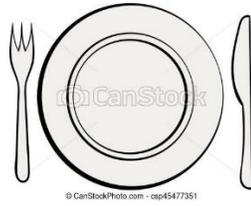
- a) Le poulailler et l'enclos doivent être maintenus dans un bon état de propreté.
- b) Les excréments doivent être retirés du poulailler quotidiennement et disposés de manière hygiénique, en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter au bac à poubelle.

- c) Lors du nettoyage du poulailler et de l'enclos extérieur, il est interdit que les eaux se déversent sur la propriété voisine.
- d) Les plats de nourriture et d'eau doivent être conservés dans le poulailler ou dans l'enclos extérieur de manière à ne pas attirer d'autres animaux.

#### **8° Garde des poules**

- a) Malgré toute autre disposition, la garde de poules comme usage complémentaire à un usage résidentiel est autorisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre urbain, sous réserve des dispositions du présent article.
- b) Jusqu'à quatre poules peuvent être gardées par poulailler. Les coqs ne sont pas permis.
- c) Les poules doivent être vaccinées. Le propriétaire doit détenir une preuve de vaccination.
- d) Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler ou d'un enclos extérieur attenant. Ce dernier doit être entouré d'un grillage et couvert par un toit ou un grillage de manière à ce que les poules ne puissent en sortir librement.
- e) Les poules doivent être à l'intérieur du poulailler entre 23 h et 7 h.
- f) Il est interdit de garder des poules en cage.
- g) L'abattage ou l'euthanasie de poules doit se faire dans un lieu autorisé par la Loi (ex : abattoir, clinique vétérinaire, etc.) et ne peut être réalisé sur un terrain résidentiel.
- h) En cas de décès d'une poule, la carcasse doit être disposée de la même manière que pour un animal domestique.
- i) Le propriétaire des poules doit déclarer à la municipalité et au *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec* la présence de maladies à déclaration obligatoire.
- j) Il est interdit de vendre les œufs, la viande, le fumier ou toute autre substance provenant des poules.

# CASSE-CROÛTE COOP



---

## Nouvelle horaire

**7 jours sur 7 de 11h00 à 19h00**

**Des tables à picnic seront à votre disposition pour manger sur place et les plats pour emporter sont toujours disponibles.**

**418-756-5555**

---

## CA DU GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

Le Conseil d'administration du garage coop doit combler 2 postes d'administrateurs immédiatement. Les membres présents ont à cœur le développement de votre coopérative mais on besoin de gens pour les épauler, apporter de nouvelles idées et compléter le conseil. Si le conseil d'administration ne se complète pas, les membres de la coopérative devront envisager une autre option pour le Garage Coop. Laisser vos coordonnées au Casse-Croûte ou par téléphone au 418-756-5555.

---

## AGA DU GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

L'assemblée générale annuelle se tiendra à la salle communautaire le 21 juillet 2020 à 19h30.

Merci de respecter les règles sanitaires qui vous seront communiquer à l'entrée.

# **RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS**



La loi P-38.002 du Gouvernement du Québec donne aux municipalités le pouvoir d'établir un règlement concernant les chiens.

Nous vous rappelons que le règlement municipal 04-99 spécifie que les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps et qu'ils doivent posséder une médaille que vous vous procurer au bureau municipal. Voir les règlements complets sur notre site internet.

---

## **Le Mot vert du mois**

### **« Le déconfinement du bac brun » - Juillet 2020**

Bonjour à toutes et tous,

Avec ce printemps sous le signe du confinement, beaucoup se sont mis à cuisiner plus à la maison et par conséquent à disposer plus de restants de cuisine dans le bac brun. Avec l'été qui arrive, c'est important de bien être préparé à gérer tous les petits inconforts qui pourraient se pointer :

**Dans la cuisine :** Les sacs de plastique compostable sont autorisés. Une fois refermé dans votre bac brun, ça permet de limiter de beaucoup la présence d'odeurs et d'indésirables; Tapissez le fond du bac brun et du bac de comptoir avec du papier journal ou utilisez des sacs en papier pour éponger les surplus de liquides; Pour éviter le désagrément des vers et des mouches, enveloppez vos restes de viande ou de poisson de papier journal; Placez vos viandes ou les os enveloppés dans du papier journal au congélateur jusqu'au jour de la collecte.

**Votre bac extérieur :** Placez votre bac à l'ombre, à l'abri du soleil et refermez bien le couvercle; Profitez de la fréquence accrue des collectes et faites vider votre bac à chaque collectes, même s'il n'est pas plein; Lorsqu'il est vide, rincez votre bac avec de l'eau et du détergent doux ou du vinaigre blanc; Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude au fond du bac pour en faciliter l'entretien;

**Problèmes de vers ou de mouches :** aspergez les vers de sel ou de bicarbonate de soude. Vous pouvez également les vaporiser de vinaigre blanc ou les

asperger d'eau bouillante; Placez une couche de papier journal entre chaque couche de matières organiques ou faites des papillotes de papier journal.

Pour plus d'information, visitez le site [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca). À bientôt!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles  
Régie intermunicipale de traitement

---

## PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

Préalablement aux travaux, un permis de construction doit être obtenu. La municipalité peut ainsi s'assurer que le projet concerné est conforme aux règlements de zonage et de construction et à certaines autres conditions reliées à l'émission du permis de construction.

Pour formuler votre demande, vous devez notamment avoir en main les documents suivants :

- Un croquis identifiant la position du bâtiment accessoire rapport aux lignes de lot et au bâtiment principal.
- Une copie du certificat de localisation existant. (Si disponible)
- Un plan des élévations des façades du bâtiment accessoire.



par

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de permis de bâtiment accessoire à votre bureau municipal. Celui-ci peut vous aider à bien compléter votre demande et accélérer le traitement de votre demande.

---

Pendant la réalisation du projet de construction ou de transformation, le permis doit être affiché bien en vue sur le chantier. L'inspecteur municipal des bâtiments peut effectuer quelques visites sur le chantier pour vérifier si les travaux sont réalisés conformément aux plans et aux documents qui lui ont été soumis.

---

### L'emplacement

Les bâtiments accessoires détachés peuvent être érigés dans les cours latérales et arrière. De façon générale, ils sont interdits dans la cour avant. Il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage sur l'emplacement pour pouvoir implanter un bâtiment ou une construction accessoire.

Une servitude sur votre terrain?

Un bâtiment ou une construction accessoire doit être implanté à l'extérieur d'une servitude. Pour vérifier si votre terrain est traversé par une ou plusieurs servitudes privées ou publiques, consultez le certificat de localisation de votre propriété.

---



## **COMMUNIQUÉ pour Publication immédiate Annulation de la saison 2020**

Amqui, 15 juin 2020 – Le comité de concertation Marchons La Matapédia annonce, à regret, que la saison 2020 est annulée.

À la lumière des informations en date d'aujourd'hui concernant l'hébergement touristique dans les résidences principales, le comité a pris la difficile décision de ne pas tenir de saison 2020. Le comité a pris en considération la sécurité des marcheurs et des hébergeurs pour en arriver à cette conclusion : « Une partie importante de l'initiative Marchons La Matapédia repose sur l'accueil chaleureux et convivial des hébergeurs qui reçoivent, dans leur demeure, les marcheurs. Les hébergeurs redoutaient que la saison 2020 amène son lot d'incertitudes pour les marcheurs qui craindraient pour leur santé et leur sécurité. Le comité ne souhaitait pas que l'expérience Marchons La Matapédia soit empreinte de craintes et d'insécurité, que ce soit pour les marcheurs ou pour les hébergeurs », de dire Sylvain Sénéchal, responsable de l'hébergement.

L'annulation de la saison 2020 ne met pas un terme à l'initiative Marchons La Matapédia. Le comité espère pouvoir accueillir des marcheurs à l'été 2021.

Source et entrevue : Sylvain Sénéchal

# LE COIN DÉTENTE

## CHERCHE ET TROUVE



un cœur



une cuillère



une plume



un livre



un peigne



un escargot



une pomme



un champignon



une carotte



un papillon



une feuille



un tonneau



un parapluie

# MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1								■				
2					■						■	
3			■			■						
4				■				■				
5		■					■			■		
6								■				
7				■								■
8							■					
9		■			■				■		■	
10	■		■									
11	■								■			
12								■				

Horizontal	Vertical
1) Prénom d'un prêtre qui jubile. - On mange avec le Lieutenant-Gouverneur.	1) Un oscarisé au Cinéma du lac.
2) Prophète.- On le voit sur nos lacs.	2) Elle est choisie.- Palindrome qui répète. -Nombre de participants au Défi Leucan.
3) Fait avec les yeux.- Article espagnol. - On peut se ... en quatre.	3) Participe joyeux.- Processus de création.- À la mode.
4) Héritage singulier.- Romain.- Il fait partie de l'été.	4) Arrivée.- Après Jésus-Christ.- La mise.
5) Un homme mêlé.- Note.- Pour jouer.	5) Lente et molle.- Chiffre à l'oreille.
6) Symbole circulaire de l'univers.- Prince.	6) Rhodérium.- Indéchiffrable.
7) Mesure de surface.- Accompagné souvent de court, coupe et même patrimonial.	7) Il est à relever.- Gaz rare.- Introduit un silence.
8) Têtes dégarnies.- Stop.	8) Note.- Il se rapproche de Saint-Jacques-le-Majeur.
9) Adverbe.- Deux fois mélangé.	9) Un grand donne des ailes au financement.
10) Fêtard de 50 ans.	10) Préfixe asiatique.-Nos lacs sont parfois comme eux.
11) À 150 ans, Disraéli ne l'est pas encore.- Mémoire	11) Roche.- Court.
12) Chronométrée.- Crochet	12) Raccourcir.- Y en aura-t-il un aux élections municipales?